



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 94182

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'analyse d'un membre de l'Institut vis-à-vis des réactions suscitées par la publication d'un ouvrage traitant de l'histoire globale de l'esclavage. Il demande si, pour céder à une tendance actuelle du politiquement correct, il conviendra dans les établissements scolaires de ne pas évoquer sur ce sujet de l'esclavage les années antérieures à 1500 dans la péninsule Arabique. Que dire alors de Jules Ferry et de la célébration par les Américains du président Jefferson. La raison doit l'emporter sur les pressions pseudo-moralisatrices.

Texte de la réponse

Les programmes actuels permettent l'étude du Moyen Âge. La période médiévale est étudiée de manière globale à l'école élémentaire (cycle 3) ou autour de thématiques et problématiques précises au collège et au lycée (classes de 5e et de 2e). L'esclavage connu dans le monde musulman avant 1500 sera ainsi abordé dans des perspectives différentes, selon que l'on étudie les routes du commerce qui unissaient ce monde de l'Atlantique jusqu'à la Chine ou que l'on étudie l'organisation des villes et des marchés qui fondaient sa prospérité ou bien que l'on s'interroge sur les sources de son droit (fiqh) et les différents statuts personnels qu'il définissait. Chaque professeur opère la mise en oeuvre de ces programmes en concevant un projet pédagogique cohérent. La formation continue doit permettre aux professeurs d'intégrer à leur enseignement les acquis de l'historiographie la plus récente.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94182

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5066

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13293